

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le samedi 14 décembre, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale (séance interrompue à 12 H 45).

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Camille SUDRE - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - René LIN-TENG-SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Maxime SIDAMBAROMPOULE - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Franchin RAMIDGE-BANE - Brice PAUVREZE - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Georges BOISSIER - René Paul VICTORIA - Marc GERARD - Daniel BOX - Axel KICHENIN

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 21 DEC. 1991 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 44 sur 55 à l'ouverture de séance.

ETAIENT REPRESENTES

Auguste LEGROS par Marc GERARD
Jean-Marie DUPUIS par René Paul VICTORIA

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mickaël NATIVEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dominique RIVIERE, Conseiller Municipal, a quitté la Salle des Délibérations à 10 H 20, pendant la présentation générale du Budget Primitif 1992 de la Commune.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le samedi 14 décembre, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale (séance interrompue à 12 H 45 et reprise à 14 H 45).

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT -
Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING -
Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain
ARMAND - Jean-Max NATIVEL - André BOURGIN - Patrick
VERGUIN - Emmanuel HOARAU - Elio LEBON - Jean IVOULA -
Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith
NALEM - Serge CAZANOVE - Mathilde JUNOT - Maxime
SIDAMBAROMPOULE - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick
EGOLFF - Franchin RAMIDGE-BANE - Brice PAUVREZE - Jean-
Paul CLAIN - Françoise MOLLARD - Georges BOISSIER - René
Paul VICTORIA - Marc GERARD - Daniel BOX - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

Gervais VIGNE par René LAI-HONG-TING
René LIN-TENG-SHEE par Gabriel ARMOUDOM
Hervé MAGAMOOTOO par Mickaël NATIVEL
Dominique RIVIERE par Gilbert ANNETTE
Armand IGNACE par Edith NALEM
Auguste LEGROS par Marc GERARD
Jean-Marie DUPUIS par René Paul VICTORIA

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mickaël NATIVEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 21 DEC. 1991 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 35 sur 55 à la reprise de séance.

Jean HOAREAU, Adjoint Spécial de Moufia, a quitté la Salle des Délibérations à 15 H 27, pendant l'examen du Rapport n° 91/6-14, en donnant procuration à Patrick VERGUIN, Adjoint au Maire.

Brice PAUVREZE, Conseiller Municipal, a quitté la Salle des Délibérations à 16 H 14, pendant l'examen du Rapport n° 91/6-39.

